



## Réunion du Comité Technique Régional Ile de France du 15 juillet 2014

L'ordre du jour de cette réunion du CTR était le suivant :

**Projet Ministère Fort, Volet Emploi (pour information)**  
**Projet Ministère Fort, Volet Travail (pour consultation), délimitation des unités de contrôles, des sections et suite du processus.**  
Faute de temps, seul le volet Travail a été abordé.

Le découpage des sections en Essonne, Seine Saint Denis et Val de Marne, le volet Emploi du projet Ministère Fort et les points non traités lors de la réunion du 1er juillet (bilan des primes 2013, etc.) seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion du CTR IDF.

### **Projet Ministère Fort, Volet Travail**

Après moult débats, l'administration régionale a été amenée à reconnaître qu'en raison de l'absence de consultation des CHSCT des Unités Territoriales d'Essonne, de Seine Saint Denis et de Val de Marne sur le redécoupage des sections, le CTR IDF ne pouvait, pour ces UT, être consulté le 15 juillet sur la réorganisation des sections dans ces départements.

La consultation sur le découpage des sections dans ces départements devrait donc intervenir lors d'une prochaine réunion.

**Remarque : si l'administration régionale critique le boycott de certaines réunions du CTR de la part des membres des organisations syndicales opposées au projet Sapin-Rebsamen, force est de constater que ces reports et délais supplémentaires lui permettent d'apporter des compléments d'information.** En témoigne la communication d'une synthèse sur la présentation du découpage des UC et des sections d'inspection en IDF, envoyée avec la nouvelle convocation du CTR du 15 juillet, initialement prévu le 9 juillet.

Le délai supplémentaire n'aura pourtant pas été suffisant pour connaître le chiffrage exact en nombre de salariés et d'entreprise de chacune des sections.

En effet, pour certaines d'entre elles, l'administration régionale a indiqué qu'« *il a été demandé à l'IGN de concevoir un outil intranet/internet permettant de trouver les coordonnées de la section compétente à partir de l'adresse ou du nom de l'entreprise. Les travaux de l'IGN permettront donc de rédiger de manière très détaillée les différentes décisions.* »

M. Vilboeuf a appelé M. B. Simonin, du Service Statistiques régional à la rescousse, pour une explication sur les difficultés d'extraction des données IRIS.

Le Directeur de la DIRECCTE a indiqué que la réponse de l'IGN à la commande de l'administration devrait intervenir fin août.

**Tous ces éléments illustrent la précipitation dans laquelle la nouvelle organisation est mise en place.**

La question de la fiabilité et de l'actualisation des informations se pose également, avec des données INSEE sur les effectifs des entreprises datant de 2011.

### **Le découpage des sections**

Au total, l'Ile de France comptera :

- 48 unités de contrôle,
- 468 sections d'inspection et 17 sections « réduites » confiées à des RUC inspectants,
- 3 sections interdépartementales (Roissy, Orly et une UC 94-5 à dominante agricole).

La section moyenne en Ile de France comptera :

- 9 668 salariés, 770 établissements, dont 140 de plus de 10 salariés et 28 de plus de 50 salariés, avec une moyenne de 13 décisions de licenciement de salariés protégés.

Des sections seront fléchées pour les Inspecteurs du Travail en raison de la taille des entreprises et du nombre de décisions salariés protégés :

Département	Nombre des sections fléchées	Nombre d'IT
77	5	13
78	15	12
75	Entre 38 et 42	45 (sans compter les EPIT)
91	6	13
92	14	34
93, 94 et 95	Non communiqué	

L'information sur le fléchage des sections serait donnée dans les documents envoyés aux agents avec les fiches de vœux.

D'autre part, des sections seraient fléchées « potentiellement » pour les IT à l'UT 75 et 91.

**Malgré nos demandes, ces informations n'ont pas été données dans le cadre de la consultation des CHSCT. Cela aurait pourtant permis de faire une évaluation de la charge de travail, en fonction des intérimis à prévoir.**

**Le SNU TEF FSU dénonce fermement ce manque de transparence.**

**D'autre part, malgré un débat vif sur la nécessité d'établir des critères objectifs et transparents, il est clair que l'administration entend garder une marge de manœuvre dans l'affectation des agents.**

**Si les propos se veulent rassurants, les agents n'en sont pas moins tous sur le grill. Nous continuons à demander des garanties afin que ce mouvement ne se transforme pas en une vaste déstabilisation des agents.**

**UT 75 :** L'administration a assuré qu'avec le redécoupage, sauf volonté de changer de site, chaque agent de contrôle devrait pouvoir rester sur le site sur lequel il est affecté.

**UT 77 :** La mise en place de la nouvelle organisation est prévue fin novembre, celle-ci devant coïncider avec l'emménagement sur le site de Chessy. L'administration s'est voulue rassurante (encore !) sur le fait que les 4 postes vacants en section devraient permettre d'éviter des mobilités géographiques.

**UT 78 :** L'aménagement permettant aux IT affectés sur le site de Mantes la jolie est présenté comme provisoire. Au fur et à mesure des changements d'affectation, ces sections seront rattachées au site de Saint Quentin en Yvelines. Une incertitude demeure concernant le renouvellement du bail du site de Saint Quentin.

**UT 92 :** Il a été souligné l'absence de connaissance des sites de rattachement (Clichy, Bagneux et Nanterre) en l'attente d'une décision de l'INEI (service rattaché au 1<sup>er</sup> Ministre) sur le relogement.

Mme Tindillière, secrétaire générale de l'UT 92, a indiqué qu'un engagement avait été pris de ne pas imposer aux secrétariats de mobilité inter site.

Par contre, l'administration n'a pas accédé à la demande de différer le retour des fiches de vœux à la connaissance du site rattachement pour chacune des sections.

### **Secrétariats**

Le SNU TEF FSU a souligné l'inquiétude des agents de contrôle et également des secrétaires (AA et SA). En effet, la volonté de faire évoluer les secrétaires en assistantes de contrôle n'est accompagné d'aucune précision sur :

- Le contenu précis de l'emploi (un groupe de travail y réfléchit...)
- La reconnaissance salariale d'une plus grande qualification.

M. Vilboeuf a indiqué qu'il y avait une « marge d'évolution progressive » et a laissé entendre que l'évolution se ferait sur la base du volontariat.

***Le SNU TEF FSU appelle de la part de l'administration une politique volontariste de reconnaissance de cette évolution, en terme pécuniaire et de de classification.***

### **Organisation des secrétariats**

M. Vilboeuf a affirmé que l'administration régionale « n'était pas autiste » et qu'elle réfléchissait à des boites mails et lignes de téléphones individuelles pour chaque section, alors que le projet initial était un boîte mail et une ligne téléphonique entrante unique par unité de contrôle.

### **Formation**

Malgré notre demande, nous n'avons eu aucune assurance sur la possibilité pour les agents affectés sur une section à dominante Transport ou Agricole, de suivre une formation à ces spécialités **avant la prise de fonction.**

Enfin, la mise en place de la nouvelle organisation se ferait : fin septembre en Essonne, en octobre dans le Val d'Oise, en novembre dans le Val de Marne, en décembre dans les autres U.T.

**Le SNU TEFÉ FSU a voté contre ce projet qui n'est qu'une étape dans la mise en œuvre du Plan Sapin-Rebsamen.**

Globalement, 4 organisations syndicales ont voté contre le projet : CGT, SNUTEFE FSU, SUD et FO, la CFDT ayant voté favorablement.

**En résumé, on avance vite, sans vraiment savoir où ni comment.**

**Le mouvement semble érigé en principe directeur, au péril des agents !**

Les représentants du personnel SNU TEFÉ au CTR Ile de France  
Stéphane Gonzales  
Nicolas Monneret